

ARRETE N°UCA-2017-344

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu l'élection de Monsieur Mathias Bernard, en date du 16 décembre 2016, à la présidence de l'université Clermont Auvergne ;
Vu l'avis favorable du conseil de l'école doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sociales ;
Vu l'avis favorable de la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Clermont Auvergne du 17 octobre 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Ludovic VIALLET est nommé Directeur de l'École Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sociales à compter du 18 octobre 2017.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 octobre 2017.

Le Président de l'Université Clermont
Auvergne,

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 20 OCT. 2017

- Publié le 20 OCT. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.